

# mauritanie

## Organisation de la Bibliothèque nationale de Mauritanie à Nouakchott Deuxième mission

février - juillet 1971

par Adam Heymowski



## I. INTRODUCTION

La mission faisant l'objet du présent rapport doit être considérée comme suite d'une mission du soussigné en 1964-1965. Les buts de la mission ont été formulés comme suit :

1. Organiser le recensement des manuscrits pour leur rassemblement à la Bibliothèque nationale.
2. Etablir un répertoire bibliographique des manuscrits.
3. Former des aides-bibliothécaires.
4. Assurer le rôle de Conseiller technique du Directeur des bibliothèques de Mauritanie.

Tout d'abord, je me permets de remercier ici tous ceux qui ont facilité mon travail en Mauritanie en me prêtant leur appui et assistance. Le ministre responsable, M. Ahmed ould Mohamed Saleh, les secrétaires généraux aux affaires culturelles, MM. Yehdid ould Sid Ahmed et Cheikh Melanine Robert, ainsi que le directeur des affaires culturelles, M. Cheikh ould Mahand, malgré leurs nombreux devoirs et engagements politiques et administratifs, ont porté un vif et sincère intérêt au progrès de la mission. La contribution de mon collègue et ami, M. Oumar Diouwara, conservateur en chef de la Bibliothèque nationale, a été des plus importantes, et même indispensable, pour la réussite du projet. Mon vénéré maître et ami, le professeur Mokhtar ould Hamidoun, ancien directeur des bibliothèques de Mauritanie, a continué à m'assister en tant que corédacteur du "Catalogue provisoire des manuscrits mauritaniens en langue arabe", fondé par lui et moi-même en 1964. Sans cette assistance, aussi compétente que dévouée, je n'aurais pu présenter les résultats du recensement des manuscrits à l'intérieur du pays. Parmi les personnes attachées à la Bibliothèque nationale, je dois mentionner MM. Mohamed el Bechir et Mahjoub ould Mohamed Malenine, qui ont dactylographié toutes les fiches appartenant au catalogue de manuscrits, et M. Mohamed Mahmoud, gardien de la Bibliothèque nationale, dont le zèle et l'ambition de remplir des fonctions d'aide-bibliothécaire ont facilité ma tâche à Nouakchott.

Je suis très reconnaissant aux trois compagnons de voyage qui m'ont assisté pendant les missions de recensement de livres : M. Ahmed ould Deye (mission de Hodh), M. Mohamed ould Hemdane (mission de Nouadhibou et de Trarza-Brakna) et M. Mohamed el Hayba ould Tfeil (mission d'Adrar). Grâce à ces excellents introducteurs et interprètes, notre travail bibliographique a fait de rapides progrès. M. Abdallahi ould Mouloud ould Daddah, directeur du Service de traduction à la présidence, et M. Yahya ould Mokhtar ould Hamidoun, B.Sc., m'ont aidé à traduire en arabe le projet de classification adaptée aux bibliothèques en Mauritanie.

C'est avec le plus grand plaisir que je me permets de mentionner ici mes amis de l'Ambassade de France : M. Raymond Pietton, conseiller culturel, Mme Marie-Françoise Delarozière, bibliothécaire du Centre culturel Antoine de Saint-Exupéry, et M. Jean-Pierre Mercier, chef du service audiovisuel. Ils ont fait preuve d'une vraie générosité et d'une grande promptitude à m'aider à résoudre nombre de problèmes pratiques ou techniques. Je dois souligner également la contribution de deux jeunes amis, M. Bernard Saison, archéologue de la Coopération française, et M. Bernard van Maele, économiste et statisticien belge, chargé de cours au CESE (Paris), qui m'ont prêté leur concours pour le microfilmage des manuscrits les plus importants ainsi que pour le travail bibliographique.

Finalement, je veux exprimer ma reconnaissance à M. Johannes Hennet, représentant résident de l'ONU à Nouakchott. Sa grande expérience, sa patience et son attitude encourageante et amicale ont eu un effet décisif sur le progrès de mon travail lors de cette mission.

## II. BASES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

La Bibliothèque nationale fut créée en 1962 par la loi portant sur les bibliothèques. Son existence réelle date de l'année 1965 quand, suite à la mission du soussigné, une loi comportant création de la Direction des bibliothèques fut promulguée et un directeur des bibliothèques ainsi qu'un conservateur en chef de la Bibliothèque nationale furent nommés. Le premier stock de livres (400 ouvrages environ) a été envoyé par l'Unesco au début de l'année 1965. Dès le début, l'ancienne collection du Centre IFAN (Section Mauritanie) à Saint-Louis du Sénégal fut considérée comme fonds de base de la jeune Bibliothèque nationale. (Voir art. 7 de la loi de 1965 ci-dessus). En l'absence de locaux spéciaux, la Bibliothèque nationale fut abritée dans quelques pièces du bâtiment administratif. En 1969, tous les livres furent transportés dans un magasin à la Médina R, les bureaux du conservateur de la Bibliothèque nationale restant dans un des blocs occupés par l'administration, solution peu satisfaisante à tous points de vue. Au mois de mai 1971, la Direction des affaires culturelles fut installée dans une villa à quelques minutes de la Bibliothèque nationale et le conservateur en chef y occupa deux pièces.

Le premier directeur des bibliothèques, le professeur Mokhtar ould Hamidoun, ayant pris sa retraite en 1967, le poste est resté vacant. Le conservateur en chef, M. Lirvane N'gam, a quitté son poste à la suite d'un stage en France, pour devenir administrateur. M. Oumar Diouwara, stagiaire du Centre régional de formation des bibliothécaires à Dakar, lui a succédé. Jusqu'à présent, M. Diouwara a été responsable de la direction de la Bibliothèque nationale, à l'exception de neuf mois, au cours de l'année 1970, pendant lesquels il séjourna au Caire pour se perfectionner à la Dar al-Kutub. Durant cette période, il fut remplacé par M. Mohamed Saïd ould Mohçen, des Archives nationales. Pour mieux comprendre la situation administrative de la Bibliothèque nationale, j'ai demandé à M. Diouwara de bien vouloir me préparer un bref résumé concernant toutes les nominations et tous les changements administratifs relatifs à la bibliothèque nommée. Ce tableau chronologique sera joint au rapport (Annexe 1).

La Bibliothèque nationale est à la veille d'un événement décisif pour son futur développement : l'inauguration d'une maison de la culture, construite par la République populaire de Chine. Grâce à ce bâtiment, tous les problèmes concernant les locaux seront résolus pour plusieurs années. Par contre, les problèmes posés par le manque de cadres capables de s'occuper de cette institution culturelle seront plus accentués que jamais, ce qui obligera le Gouvernement mauritanien à prendre des mesures rapides et radicales, sinon à changer entièrement sa politique dans ce domaine important.

### III. TRAVAIL ACCOMPLI

#### (a) Dépôt provisoire

Au cours des mois de février-avril 1971, tous les livres dans le magasin à la Médina R ont été mis en place selon un système simple : livres en langue arabe d'une part, livres en français (ou autres langues occidentales) d'autre part, et enfin tous les ouvrages concernant la Mauritanie (en arabe ou en français). Les périodiques ont été classés en trois séries : 1) revues relatives à l'Afrique et au monde musulman, 2) revues scientifiques et littéraires générales, ainsi que celles de vulgarisation et de propagande, 3) journaux.

Pour les livres, j'ai confectionné un système de classement basé sur la classification décimale, mais beaucoup moins élaboré et mieux adapté (me semble-t-il) aux conditions africaines et plus spécifiquement mauritaniennes. Ce système peut être utilisable non seulement à la Bibliothèque nationale, mais également dans les petites bibliothèques administratives ou scolaires (Annexe 2).

La Bibliothèque nationale comprend actuellement environ 200 périodiques et à peine 5.000 volumes de livres, distribués de la manière suivante :

(a) Section arabe		
(la répartition selon les différentes classes n'étant pas encore définitive, je préfère ne donner que le chiffre total) .....		1.050 vol.
(b) Section de langues occidentales		
Généralités (y compris la bibliographie) .....	430	"
Philosophie .....	130	"
Religion .....	80	"
Sciences sociales .....	560	"
Philologie .....	50	"
Sciences exactes et naturelles .....	360	"
Sciences appliquées .....	180	"
Art .....	170	"
Littérature .....	670	"
Géographie et histoire .....	310	"
(c) Section mauritanienne		
(chiffre approximatif) .....	750	"
		<hr/>
		Total 4.750 vol.

Il faut souligner que, parmi les périodiques, quelques-uns seulement sont envoyés régulièrement à la Bibliothèque nationale. Plusieurs titres ne sont représentés que par quelques numéros, ou parfois par un seul. Malheureusement, les lacunes sont nombreuses, surtout dans les périodiques importants du point de vue de la spécialisation de la bibliothèque. En vue du futur transfert de la Bibliothèque nationale à la Maison de la culture, j'ai commencé à faire des paquets de périodiques, chaque paquet contenant une seule ou quelques années.

Je n'ai pas réussi à convaincre les autorités de faire venir avant la fin de ma mission le fonds de l'ancienne section mauritanienne du Centre IFAN de Saint-Louis du Sénégal à Nouakchott. J'ai cependant réservé de la place au magasin provisoire pour cette collection importante (4.000 volumes environ) des livres concernant la Mauritanie, et je viens d'apprendre que le premier transport de Saint-Louis est arrivé à la capitale mauritanienne à peine quelques semaines après mon départ.

#### (b) Catalogage et bibliographie

Comme premier travail de catalogage, j'ai préparé un fichier de périodiques concernant les titres les plus importants (100 environ). Ce catalogue permettra de mieux garder les périodiques en question et d'éviter des pertes dans cette section. En ce qui concerne les livres, il existe un catalogue entamé par M. N'gam en 1965, comprenant plusieurs centaines de fiches en deux séries : a) auteurs, b) matières. Ce catalogue devrait être collationné et complété.

Pour établir un fichier aussi complet que possible des travaux relatifs à la Mauritanie, j'ai commencé à dépouiller certaines bibliographies ainsi que les catalogues des grandes bibliothèques du monde, telles la Bibliothèque du Congrès à Washington, la Bibliothèque du Musée britannique à Londres, la Bibliothèque nationale à Paris. Les copies xérographiées des pages en question m'ont été envoyées par mes collègues de la Bibliothèque royale à Stockholm. Une contribution importante a été fournie par Mme Delarozière qui nous a transmis toutes les fiches des ouvrages relatifs à la Mauritanie représentés dans le Centre culturel Antoine de Saint-Exupéry.

La réalisation de ce projet aurait été impossible sans M. van Maele qui a compulsé un grand nombre de bibliographies, ainsi que les périodiques les plus intéressants du point de vue mauritanien. Après mon départ de Nouakchott, M. van Maele a continué à rédiger le fichier établi au cours de ma mission, afin de présenter une édition dactylographiée ou ronéotypée. La première partie de cette "Bibliographie générale de la Mauritanie" vient de me parvenir. M. Diouwara, plein d'enthousiasme pour le projet, a préparé une introduction à cet ouvrage qu'il considère comme une continuation de la bibliographie bien connue du professeur Charles Toupet de Dakar.

#### (c) Catalogue des manuscrits mauritaniens

Un recensement de tous les ouvrages savants de la Mauritanie étant présenté comme but principal de ma mission, je me suis, dès mon arrivée, consacré à compléter et à corriger le "Catalogue provisoire des manuscrits mauritaniens en langue arabe" que j'avais rédigé avec le professeur Mokhtarould Hamidoun au cours de ma première mission en 1964-1965. Par rapport à la version originale, le catalogue s'enrichit sous plusieurs aspects.

Le nombre total d'auteurs mauritaniens a augmenté d'un tiers environ : aux 400 noms de 1965 on a ajouté plus de 2.000 noms "nouveaux". La liste des ouvrages s'est augmentée de plus de 800 titres, le nombre total ayant ainsi

dépassé 3.000. Tous les ouvrages ont été classés par sujets (Annexe 3). Une liste d'auteurs par tribus et fractions a été établie. Une introduction à ce catalogue, contenant une courte histoire de la littérature savante en Mauritanie, a été rédigée. Je m'y suis appuyé sur un des chapitres du magistral "Ta'rikh Muritaniya" de Mokhtar ould Hamidoun.

Au cours des mois de mai-juillet 1971, j'ai fait quatre voyages à l'intérieur du pays, afin de compléter le catalogue de 1965 et de photographier certains ouvrages intéressants du point de vue historique. Une carte montrera les itinéraires de ces missions (Annexe 4). La première mission (13-23 mai) a eu pour objet la 1re et la 2e région (Hodh oriental et Hodh occidental), Les lieux suivants ont été visités : Néma, Oualata, Eyd Gohar, Timbédra, Djigueni, Koubani, Afoun el Atrouss, Tintane. La deuxième mission (26-28 mai) a été limitée à la 8e région ou plutôt à la ville de Nouadhibou. Pendant la troisième mission (12-22 juin) on a recensé les bibliothèques privées dans la 5e et la 6e région (Trarza et Brakna) en passant par Boutilimit, Magta Lahjar, Aleg, Boghé, Bababé, Dar el Barka, R'kiz, Mederdra, Rosso, Keur Macin. La quatrième mission (7-17 juillet) s'est dirigée vers le nord et la 7e région (Adrar) : Akjoujt, Atar et les deux villes historiques, Chinghetti et Ouadane. Toutes les expéditions ont été très fructueuses du point de vue des résultats bibliographiques. Les propriétaires de manuscrits sont représentés dans le catalogue par leurs "sigles" composés de deux lettres (correspondant aux départements) et un chiffre, par exemple : Ai 1, Bt 2, Nk 3, etc. Ce répertoire - si provisoire et imparfait qu'il soit - nous permet déjà de faire certaines généralisations en ce qui concerne l'orientation et le niveau des sciences traditionnelles en Mauritanie, l'importance, voire la diffusion des travaux des différents auteurs, l'existence de véritables foyers culturels dans certaines régions, etc. Il paraît évident que tous ces aspects dépassent les cadres territoriaux mauritaniens et devraient être étudiés dans un contexte ouest-africain et maghrebin et général.

Les manuscrits étant considérés par leurs propriétaires comme de vrais trésors de famille, il ne sera guère facile de les rassembler à la Bibliothèque nationale. On devrait peut-être essayer de convaincre certains détenteurs d'y déposer leurs livres sans perte du droit de propriété. On pourrait aussi envisager la création de centres locaux de manuscrits, dont l'inspection incomberait au directeur de la Division des bibliothèques. Une action de microfilmage, recommandée dès la première mission du soussigné en 1964-1965, apparaît toujours comme la solution la plus efficace pour la sauvegarde du patrimoine mauritanien écrit.

Afin de créer un département de manuscrits à la Bibliothèque nationale à Nouakchott, on pourrait faire copier par des copistes traditionnels les ouvrages les plus importants et les plus rares.

#### (d) Autres activités

J'ai déjà mentionné que certains manuscrits - surtout ceux d'intérêt historique - avaient été photographiés au cours des missions à l'intérieur du pays. Pendant ces expéditions, je me suis servi d'une caméra Rollei 16. Le nombre de pages photographiées de cette manière ne dépasse pas 400. De plus, un manuscrit d'environ 500 pages a été microfilmé à Nouakchott avec un appareil de prises de vue Recordak Starfile RV-2.

Durant ma première mission (Hodh), j'ai enregistré avec un magnétophone Uher 400 les récits de quelques lettrés de Oualata et d'Eyd Gohar. Les résultats de ce travail ne sont pas suffisants, mais j'aimerais que l'on considère cette partie de ma mission comme un sondage pilote.

L'un des problèmes que je n'ai pas réussi à résoudre touche au cadre de la Bibliothèque nationale ou plutôt au cadre des bibliothécaires mauritaniens en général. Jusqu'à présent, presque tous les stagiaires envoyés à Dakar ou en Europe pour se former comme bibliothécaires ou documentalistes ont choisi, après leur retour en Mauritanie, une autre carrière. M. Diouwara, qui a complété ses études à Dakar par un stage de neuf mois à la Dar al-Kutub au Caire, doit être considéré comme bien qualifié pour remplir les fonctions de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale. J'espère que notre coopération, étroite et amicale, lui aura permis de se perfectionner dans le domaine de bibliothéconomie. Quant aux personnes attachées à la Bibliothèque nationale ou à la Direction des affaires culturelles, elles ne me paraissent pas toujours avoir la vocation du travail dans ce domaine. La contribution la plus importante a été fournie par le gardien de la Bibliothèque nationale, M. Mohamed Mahmoud, mentionné dans l'introduction ci-dessus.

Ayant constaté que plusieurs services et institutions (y compris l'Imprimerie nationale à Nouakchott) ne respectaient pas la loi N° 63.109 portant statut de la publication et organisation du dépôt légal ni la loi N° 65.047 modifiant certains articles de la loi précitée, j'ai été obligé de consacrer beaucoup de temps à récupérer pour la Bibliothèque nationale des publications soumises à la régie du dépôt légal. Grâce à l'initiative de M. Diouwara, une lettre circulaire à ce sujet a été signée par le Président de la République et adressée à tous les services impliqués.

Afin d'augmenter la collection de la Bibliothèque nationale, j'ai préparé avec M. Diouwara une liste d'ouvrages usuels, ainsi que de travaux sur l'Afrique, destinée à l'Unesco. L'achat de ces livres devrait être couvert par le restant de la somme de 3.000 dollars prévue pour l'équipement de la bibliothèque au titre du programme de participation 1969-1970.

Le chef de la mission technique chinoise m'ayant invité à visiter le chantier de la future Maison de la culture, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance de ce bâtiment important, qui abritera, non seulement la Bibliothèque nationale, mais aussi un musée ethnographique et archéologique et un institut de recherches. La remise de cet édifice par la République populaire de Chine à la République islamique de Mauritanie est prévue pour la fin du mois de novembre 1971. La partie destinée à la bibliothèque contient trois salles de lecture (avec 180 places de lecteurs) ainsi que des magasins pour environ 200.000 volumes. Etant donné la dimension actuelle de la Bibliothèque nationale, l'on pourrait envisager une intégration de la bibliothèque aux Archives nationales. Une telle solution permettrait de mieux utiliser les locaux et de rationaliser certains services techniques, tels l'atelier de reliure et le service photographique. L'une des salles de lecture pourrait être utilisée pour les livres, l'autre pour les périodiques et la troisième pour les documents d'archives.

Pour faire connaître les buts de ma mission, j'ai accepté de faire une conférence destinée aux élèves de l'Ecole normale supérieure et j'ai montré la bibliothèque aux élèves de l'Ecole des infirmiers (sous la conduite de Mme Maria B. Jezierska, expert de l'OMS).

La mission fut remarquée par les responsables mauritaniens, y compris le Président de la République, maître Moktarould Daddah, qui en parle dans son "Rapport moral du secrétaire général du parti" présenté au Congrès extraordinaire du parti du peuple mauritanien (1-5 juillet 1971). Je cite (pages 15 et 18) :

"... notre repersonnalisation culturelle, notre indépendance culturelle doivent s'appuyer sur une connaissance parfaite de notre patrimoine culturel accumulé au cours des siècles. C'est dans cette perspective que, avec le concours de l'Unesco, 2.400 manuscrits arabes plus ou moins anciens ont été localisés et inventoriés, (manuscrits) qui témoignent de notre contribution à la civilisation arabo-musulmane. Mais ce vaste travail de recherche est loin d'être achevé. D'une part, parce que ces 2.400 premiers manuscrits ne forment qu'une partie de nos richesses culturelles écrites indispensables à la connaissance de l'histoire, de la géographie, de la religion, de la littérature et du droit de notre pays, d'autre part parce que ces manuscrits, bien que désormais connus, n'ont encore fait l'objet d'aucune mesure de conservation et qu'ils sont ainsi, à l'heure actuelle, menacés de dégradation, voire de disparition.

L'inventaire scientifique de l'ensemble de notre patrimoine culturel en vue de sa revalorisation, c'est une orientation qui revêt un caractère d'urgence. Pourquoi ? Parce qu'elle conditionne en grande partie le contenu de notre politique culturelle, mais aussi parce que notre patrimoine culturel est en danger de mort, usé qu'il est par le temps. Qu'il s'agisse de nos manuscrits, de notre art en général, de notre folklore, de notre artisanat ou de nos sites archéologiques, nous devons, dans les meilleurs délais, et avec l'assistance des pays amis, jeter les bases d'une audacieuse politique de recherche qui pourrait, en attendant la création d'instituts spécialisés, trouver dans la Maison de la culture de Nouakchott dont les travaux s'achèvent, sa première structure d'accueil."

#### IV. PROPOSITIONS

La Bibliothèque nationale de Mauritanie a eu un départ difficile. Et pourtant, elle existe et elle pourra se développer, à condition que les autorités lui donnent un appui plus actif et plus concret.

Ci-dessous, je me permets d'énumérer quelques propositions concernant la future contribution dans ce domaine du gouvernement mauritanien, comme de l'Unesco :

- 1) Résoudre le problème des cadres de la Bibliothèque nationale en y attachant quelques jeunes bibliothécaires ou aides-bibliothécaires bilingues. Demander à l'Unesco deux bourses au minimum pour des candidats à ces postes. Leur formation pourra s'effectuer à Dakar ou au Caire;



- 2) Essayer de rattacher au Ministère de la culture et de l'information l'ancien conservateur en chef de la Bibliothèque nationale, M. Lirvane N'gam;
- 3) Accorder une bourse d'études à M. Oumar Diouwara pour qu'il puisse achever sa formation de bibliothécaire;
- 4) Faciliter la formation de M. Mohamed ould Amar comme photographe (spécialité : microfilmage de manuscrits);
- 5) Etudier les possibilités d'intégrer les services des bibliothèques et des musées à celui des archives. Plusieurs avantages sur le plan administratif et technique (services communs : photo, reliure, conservation, etc.);
- 6) Faire venir de Saint-Louis du Sénégal à Nouakchott toutes les collections de l'ancien Centre IFAN (Section Mauritanie);
- 7) Mettre en place la Direction des bibliothèques créée en 1965 et donner au directeur le droit d'inspecter les bibliothèques privées;
- 8) Attacher à la Bibliothèque nationale quelques copistes traditionnels afin de créer un fonds de manuscrits;
- 9) Demander à l'Unesco de publier le "Catalogue des manuscrits mauritaniens en langue arabe" (voir pages 5-7 ci-dessus);
- 10) Obliger les imprimeries et les services administratifs à envoyer régulièrement à la Bibliothèque nationale un exemplaire (au minimum) de toute publication imprimée ou ronéotypée (voir les lois N° 63.109 et 65.047);
- 11) Récupérer les livres dispersés chez les particuliers et faire de la Bibliothèque nationale une véritable bibliothèque de consultation sur place et de conservation;
- 12) Doter la Bibliothèque nationale des crédits lui permettant d'acquérir désormais, et d'année en année, les livres importants du point de vue de sa spécialisation ainsi que de continuer à souscrire aux revues les plus importantes. Aujourd'hui la Bibliothèque nationale de Mauritanie reflète plutôt les ambitions des services culturels de différents pays (don français, don américain, don marocain, don allemand, etc.) qu'une "politique d'acquisitions" mauritanienne;
- 13) Envisager une nouvelle mission du soussigné en 1972. (Objectifs principaux : mise en place de la Bibliothèque nationale à la Maison de la culture, recensement des manuscrits dans les régions négligées jusqu'à présent). Cette mission ne devrait pas dépasser trois mois. Dans le but d'effectuer le microfilmage des manuscrits les plus importants, il faudrait la synchroniser avec une mission supplémentaire d'un photographe professionnel

Adam Heymowski  
Docteur ès lettres

ANNEXE 1

Bibliothèque nationale de Mauritanie - aperçu chronologique

- 10.7.1962                   Création de la Bibliothèque nationale (loi 62.156);
- 27.1.1965                   Création de la Direction des bibliothèques dépendant  
du Ministère de l'éducation et de la culture;
- 16.2.1965                   Nomination de M. Lirvane N'gam au poste de conser-  
vateur en chef de la Bibliothèque nationale;
- 25.2.1965                   Nomination de M. Mokhtar ould Hamidoun au poste de  
directeur des bibliothèques;
- 10.10.1966                  Transformation de la direction des bibliothèques en  
un service des bibliothèques, toujours dépendant du  
Ministère de l'éducation et de la culture (décret  
66.154);
- 1.1.1967                    Nomination de M. Oumar Diouwara au poste de conser-  
vateur en chef de la Bibliothèque nationale en rem-  
placement de M. N'gam;
- 2.3.1967                    Nomination de M. Diouwara comme chef du Service des  
bibliothèques, cumulativement avec ses fonctions de  
conservateur en chef;
- 18.7.1967                  Création de la Direction des affaires culturelles  
et transformation du Service des bibliothèques en  
une Division des bibliothèques dépendant de la sus-  
dite Direction, rattachée au Ministère de l'éduca-  
tion et de la culture (décret 67.173);
- 16.11.1967                 Nomination de M. Mohamed ould Daddah au poste de  
directeur des affaires culturelles;
- 3.3.1968                    Rattachement de la Direction des affaires culturelles  
au Ministère de la jeunesse, de l'information et  
des affaires culturelles;
- 19.11.1968                 Nomination de M. Mohamed Aly Cherif comme directeur  
des affaires culturelles en remplacement de  
M. Mohamed ould Daddah;
- 8.12.1968                  Erection de la Direction des affaires culturelles  
en un Secrétariat général aux affaires culturelles  
rattaché à la Présidence de la République;
- 3.4.1970                    Transformation du Secrétariat général aux affaires  
culturelles en Secrétariat général à la jeunesse,  
aux sports et aux affaires culturelles, rattaché à  
la Permanence du parti du peuple;

- 26.4.1970            Nomination de M. Yehdih oul Sid Ahmed comme secrétaire général à la jeunesse, aux sports et aux affaires culturelles;
- .. 4.1971            Nomination de M. Cheikh Malenine Robert au poste de secrétaire général à la jeunesse, aux sports et aux affaires culturelles, en remplacement de M. Yehdih ould Sid Ahmed;
- 25.4.1971            Nomination de M. Cheikh ould Mahand comme directeur des affaires culturelles;
- 18.8.1971            Rattachement de la Direction des affaires culturelles au nouveau Ministère de l'information et de la culture (décret 71.222).

ANNEXE 2

Projet de classification adaptée aux bibliothèques  
en Mauritanie

- 0 GENERALITES
  - 00 Sciences en général
  - 01 Bibliographie
  - 02 Bibliothéconomie
  - 03 Encyclopédies
  - 04 Collections d'essais
  - 05 Périodiques et revues
  - 06 Institutions et congrès
  - 07 Journaux
  - 08 Polygraphies
  - 09 Manuscrits et ouvrages rares
  
- 1 PHILOSOPHIE
  - 10 Philosophie en général
  - 11 Philosophie par auteurs
  - 12 Philosophie arabe
  - 13 Métaphysique
  - 14 Systèmes philosophiques
  - 15 Psychologie
  - 16 Logique
  - 17 Ethique
  - 18 Esthétique
  - 19 Sciences occultes
  
- 2 RELIGION
  - 20 Religion en général
  - 21 Islam
  - 22 Christianisme
  - 23 Eglises chrétiennes
  - 24 Judaïsme
  - 25 Bouddhisme et indouisme
  - 26 Religions antiques : grecque et romane

27	Religions germanique, celte et slave
28	Religions africaines
29	Autres religions
3	SCIENCES SOCIALES
30	Sociologie
31	Statistique
32	Sciences politiques
33	Economie politique
34	Droit
35	Administration publique et science militaire
36	Oeuvres sociales
37	Enseignement
38	Commerce et communications
39	Ethnographie
4	PHILOLOGIE
40	Philologie en général
41	Langues indo-européennes en général et langues classiques
42	Anglais
43	Autres langues germaniques
44	Français
45	Autres langues romanes
46	Langues slaves et baltes
47	Arabe
48	Langues africaines
49	Autres langues
5	SCIENCES EXACTES ET NATURELLES
50	Sciences exactes et naturelles en général
51	Mathématiques
52	Astronomie et géodésie
53	Physique
54	Chimie

55	Géologie et météorologie
56	Paléontologie
57	Biologie
58	Botanique
59	Zoologie
6	
60	Sciences appliquées en général
61	Médecine
62	Technologie
63	Agriculture, sylviculture et élevage
64	Economie domestique
65	Techniques commerciales et transports
66	Industries chimiques
67	Industries diverses
68	Métiers divers
69	Construction
7	ART
70	Art en général
71	Urbanisme
72	Architecture
73	Sculpture
74	Dessin et art décoratif
75	Peinture
76	Art graphique
77	Photographie
78	Musique
79	Théâtre, jeux et sports
8	LITTERATURE
80	Littérature en général
81	Littérature européenne en général et littérature classique
82	Littérature anglaise

- 83 Littératures allemande, néerlandaise et scandinave
- 84 Littérature française
- 85 Littératures italienne, espagnole et portugaise
- 86 Littératures slave et balte
- 87 Littérature arabe
- 88 Littérature africaine
- 89 Autres littératures
  
- 9 GEOGRAPHIE ET HISTOIRE
- 90 Géographie générale
- 91 Géographie par continents (Eu, As, Af, AmN, AmS, Oc)
- 92 Biographie et généalogie
- 93 Histoire générale et histoire ancienne
- 94 Histoire de l'Europe
- 95 Histoire de l'Asie
- 96 Histoire de l'Afrique
- 97 Histoire de l'Amérique du Nord
- 98 Histoire de l'Amérique du Sud
- 99 Histoire de l'Océanie et des régions polaires

### ANNEXE 3

#### Liste des sujets traités par des savants mauritaniens (avec les sigles employés dans le "Catalogue provisoire")

##### RELIGION

Th Théologie  
Co Coran  
TP Traditions du Prophète  
My Mystique  
Pr Prière  
Mg Magie

##### PHILOSOPHIE

Ph Philosophie (métaphysique)  
LF Logique formelle  
Mo Morale

##### DROIT

Dr Droit (jurisprudence)  
FD Fondements du Droit  
Po Politique

##### HISTOIRE

HA Histoire des Arabes  
HP Histoire du Prophète (et de ses compagnons)  
HM Histoire de la Mauritanie (et des pays avoisinants)  
Fo Folklore  
Gé Géographie (et voyages)

##### PHILOLOGIE ET ARTS

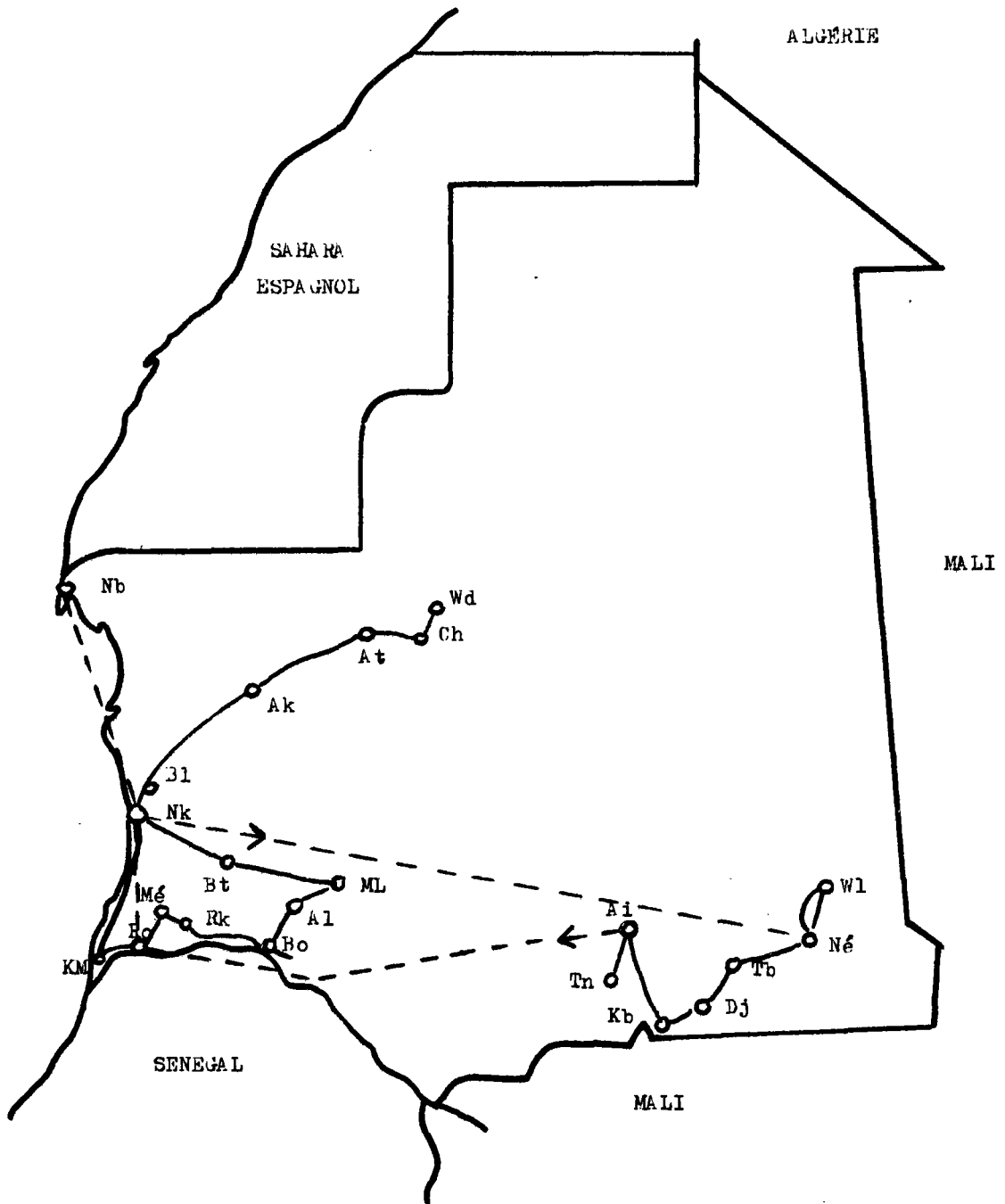
Gr Grammaire  
Or Orthographe  
La Langue  
Li Littérature  
AM Art métrique  
Rh Rhétorique  
Mu Musique



SCIENCES EXACTES, NATURELLES ET APPLIQUEES

Ma	Mathématiques
As	Astronomie
Mé	Médecine
Ec	Economie

Missions de recensement de manuscrits - itinéraires



limites d'Etat  
itinéraire en voiture (Land-Rover)  
itinéraire en avion



ANNEXE 5

Liste des départements mauritaniens\*  
(avec les sigles employés dans le "Catalogue provisoire")

Note : Les chiffres sans parenthèses se rapportent aux propriétaires de manuscrits visités lors des missions en 1964-1965 et 1971; les chiffres entre parenthèses donnent le nombre de bibliothèques privées signalées dans les départements qui restent à visiter.

Af	Aoujeft	--
At	Atoun el Atrouss	10
Ak	Akjoujt	8
Al	Aleg	2
Am	Amourdj	(1)
At	Atar	8
Ba	Bassikounou	--
Bd	Boundeïd	--
Bl	Bayla	4
EM	Bir Moughrein	(3)
Bo	Boghé	8
Bt	Boutilimit	16
Ch	Chinguetti	15
Dj	Djigueni	7
Fd	F'derik	(2)
Gu	Guérrou	--
Ka	Kankoussa	(2)
Kb	Koubani	3
Kd	Kaédi	(4)
Ki	Kiffa	(8)
KM	Keur Macin	4
Ma	Maghama	--
Mb	M'bout	(1)
Me	Mederdra	26

---

\* Y compris le district de Nouakchott et la ville de Ouadane qui n'est qu'un arrondissement faisant partie du département de Chinguetti.

Mj	Moudjeria	(1)
ML	Magta Lahjar	4
Mn	Mounguel	--
Na	Néma	9
Nb	Nouadhibou	6
Nk	Nouakchott	6
OY	Ould Yengé	--
Rk	R'kiz	5
Ro	Rosso	4
Sb	Sélibaby	(6)
Tb	Timbédra	9
Tj	Tidjikja	(2)
Tk	Tamchakett	(1)
Tn	Tintane	0
Tt	Tichitt	(2)
Wd	Ouadane (Wadane)	2
Wl	Oualata (Walata)	6
Zr	Zouerat	(1)